



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 3 MARS 2026

Étaient présents : BALDIT Laurence, Maire

Mme M : JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie, BRUN Christian, MONTENEZ Karine, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, JOUVE Rosemonde, ALBEROLA André, PEREZ Joseph, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, MADRIGNAC André, MALAVIEILLE Patrick, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc~~, DUMAS Anne-Claire, PORTALEZ Marie-Line, ~~AKAN Yavuz~~, ~~KORDJANI Anissa~~, ~~BOUIX Ludovic~~, ~~RANTIER Amandine~~, ~~LAMANTHE Didier~~, ~~MERAND Didier~~

Étaient absents : Mesdames KORDJANI, RANTIER et Messieurs KUBICA, AKAN, BOUIX, LAMANTHE, MERAND

Madame la Maire, avant de débiter l'ordre du jour, tient à adresser ses pensées et son soutien au peuple Iranienne. Elle revient sur les attaques meurtrières du week-end et l'étalement du conflit. La situation est inquiétante et attristante. Les discours de paix sont nombreux mais restent vains. Les situations échappent aux pouvoirs publics au profit du pouvoir et de l'argent.

Madame la Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

I – Garantie d'emprunt à l'EHPAD Maurice LARGUIER

Madame EUGENE explique que l'établissement, construit en, 1969, a connu plusieurs transformations au fil du temps et que depuis le 1^{er} janvier 2015. Il est un établissement hospitalier autonome qui accueille actuellement 99 personnes âgées dépendantes.

Madame EUGENE revient sur le projet porté par l'EHPAD, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement sur 4 ans, d'extension et de réhabilitation. Ce dernier prévoit le dédoublement de 12 chambres avec la construction d'une nouvelle aile dite « unité fermée », ainsi que la rénovation d'autres chambres, de locaux communs et de service.

Madame EUGENE ajoute que l'inflation et l'augmentation des coûts de matériaux, ainsi que le retard pris dans la réalisation des travaux ont modifié le montant initial le portant de 9 898 833 € TTC à 14 252 590 € TTC.

L'EHPAD doit financer cette dépense supplémentaire par le biais d'un prêt locatif social de 1 117 952 € sur une durée de 30 ans, avec un taux variable indexé au livret A + 1.11 %. Cet emprunt est réalisé auprès de la Caisse d'Épargne.

Les garanties sont portées à 50 % par la commune et dans les mêmes conditions par le département.

Monsieur MALAVIEILLE ajoute qu'il s'agit d'une délibération classique. Lorsqu'un établissement public décide un emprunt, la commune-siège et la collectivité portant la compétence apportent leur garantie.



C'est un dossier important pour la commune, pour la pérennité de l'établissement, et qui répond aux besoins à la fois médicaux et économiques. Les premières chambres seront livrées cet été.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II – Attribution d'une subvention à la société de chasse

Madame ABEILLON propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € à l'association de Chasse de La Grand 'Combe. Il s'agit d'une demande au titre de l'exercice de 2025 dont le dossier était incomplet jusqu'à présent.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Attribution d'une Subvention à la compagnie « Demain Dès l'Aube »

Madame la Maire rappelle que depuis 3 ans, la commune confie la programmation et la coordination des festivités de Charbon Ardent à la compagnie « Demain Dès l'Aube ». Cette compagnie est une coopérative spécialisée dans l'accompagnement d'artistes du vivant et l'ingénierie de projets culturels dans le milieu rural. « Demain, dès l'Aube » est reconnue sur le territoire cévenol au travers du festival « les Tranes Cévenoles ».

Madame la Maire propose de verser une subvention de 13 000 € afin de préparer l'édition de Charbon Adent 2026.

**Pad d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV - Attribution de subventions aux coopératives des écoles du centre-ville

Madame MONTENEZ explique qu'en juin dernier, lors de l'attribution des subventions aux associations, il a été omis d'attribuer les subventions de fonctionnement aux coopératives des écoles maternelles Jules Ferry et primaire Anatole France. La commission « Education » a fixé la participation de la commune à 5 € par enfant et par établissement. Les établissements ont engagé des dépenses sur la base de ces éléments.

Madame MONTENEZ, au regard des effectifs connus en avril, propose donc d'allouer :

A la coopérative de l'école Jules Ferry : 580 €

A la coopérative de l'école Anatole France : 770 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V - Participation aux frais de rénovation de façades

Monsieur JOUVERT rappelle que la commune s'est dotée d'un règlement adopté le 17 février 2016, fixant les participations dans une limite de 100 m² sur les bases suivantes :

- 7.62 €/m² pour des enduits peinture ou monocouche

- 22.87 €/m² pour la réfection totale d'un enduit ou pierres apparentes

Monsieur JOUVERT fait part de demandes de propriétaires qui ont déposé une demande. Il propose, au regard des travaux réalisés et du règlement intérieur, les participations suivantes :

Madame AMRAOUI pour une rénovation en pierres apparentes, Le Paillet : 2 287 €

Madame NAVARRO pour une rénovation en enduit, Rue Platon : 762 €

Monsieur SERBINE pour une rénovation en enduit, 2 Rue de l'Arboux : 762 €



**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI - : Institution de servitudes d'utilité publique sans enquête publique sur les parcelles AR 324 et AR 343, PRAE Humphry Davy

Monsieur JOUVERT explique que l'ARAC Occitanie a transmis à la DREAL Occitanie un dossier de demande d'institution de servitudes d'utilité publique référencé P07491.03.02. Après analyse par la DREAL, un projet de servitudes d'utilité publique a été arrêté.

Monsieur JOUVERT ajoute que la commune a été sollicitée par les services de l'Etat afin d'émettre un avis sur un projet d'arrêté fixant l'institution de servitudes sur les parcelles cadastrées section AR 342 et AR 34, d'une superficie de 80 952 m² sur le PRAE Humphry Davy. Cette consultation répond aux dispositions de l'article R 515-31-2 du Code de l'Environnement.

Monsieur JOUVERT rappelle que des travaux de réhabilitation ont été menés entre septembre 2024 et juin 2025 afin de rendre le site compatible avec les usages industriels et tertiaires.

Des pollutions résiduelles demeurent dans les sols. Les servitudes visent à prévenir tous les risques liés à des modifications et des aménagements. Elles sont au nombre de 12 et fixent :

- Les règles d'usages et les procédures de changement d'usage
- Les dispositions relatives aux aménagements et dispositions constructives
- Les aménagements spécifiques de certains lots
- L'usage des eaux souterraines
- Des dispositions communes de communication aux tiers.

Madame la Maire revient sur les travaux réalisés et ajoute que les servitudes établies sont des précautions pour les activités futures.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII - Bail emphytéotique avec la société TENERGIE (mise à jour de la décision du 21 janvier 2025)

Monsieur JOUVERT explique qu'à plusieurs reprises, l'assemblée délibérante s'est positionnée sur le projet d'équiper les toits des services techniques de panneaux photovoltaïques à la Pise. Un projet de bail a été adopté lors de la séance du 21 janvier 2025. Les études et procédures ont pris du temps du côté du fournisseur. Certains documents d'urbanismes n'ont pas été rendus dans les délais obligeant la société THYGO 7 à sursoir la signature de l'acte notarié. Le délai d'un an étant écoulé, il est nécessaire que l'assemblée délibérante se positionne une nouvelle fois sur l'instauration d'un bail emphytéotique dont les termes restent identiques à la première décision.

Monsieur JOUVERT ajoute que la redevance annuelle est fixée à 1 666.67 € soit pour une durée totale, une redevance totale arrondie à la somme de 50 000 €.

La commune percevra une soulte de 47 100 € à la mise en service de la centrale et un loyer annuel (de l'année 2 à 30) de 100€ par an, versés au mois de janvier. La redevance sera réglée à terme d'avance au plus tard le 31 janvier de chaque année.

La société ne paiera aucune contribution, taxe ou autre charge



**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII - Demande de servitude en faveur du « Roi du Carro » pour une installation de panneaux photovoltaïques

Monsieur JOUVERT indique qu'ENEDIS a déposé une demande de servitude en faveur du « Roi du Carro » pour l'implantation d'une ligne électrique sous-terrain de 400 volts, sur l'emprise du domaine public, parcelle AR 279. Il explique qu'il s'agit de relier le bâtiment reliant la société au compteur situé aux abords de la RD 297.

Monsieur JOUVERT ajoute que la commune a procédé au revêtement desservant l'espace commercial de la zone de la Piste, Porte Sud. Il propose de donner un accord à cette demande sous couvert de la remise en état de la chaussée.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX - Avenant marché public « aménagement de l'espace Fernand JOUANEN : information

Madame la Maire indique que les travaux de la cour de la médiathèque sont achevés et que des modifications ont été apportées sur les travaux d'aménagement (lot 1), solution de base et variante. Ces dernières ont permis une moins-value de 304.70 € HT par rapport au volume total prévu au lot 1 du marché.

Madame la Maire ajoute que l'inauguration de cet espace est prévue le samedi 7 mars prochain à 11 h 00.

Après discussion au sein de l'assemblée, il est décidé de dénommer cet espace « Les jardins de l'hôtel de Ville ».

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

X - SMEG -Demande de financement T3 Place Mathieu Lacroix et Rues adjacentes

Madame la Maire rappelle que le SMEG établit chaque année un programme d'enfouissement des réseaux pour l'ensemble du territoire. Elle ajoute que la commune a fait connaître son intention de poursuivre l'enfouissement du réseau de la place Mathieu Lacroix et des Rues Adjacentes (tranche 3). En revanche, elle doit s'engager en participant financièrement aux frais des études sur la base du prévisionnel des travaux suivants :

Electricité : 168 000 € soit 1 512 € soit d'études TTC

Eclairage public : 26 400 € TTC soit 316.80 € d'études TTC

Génie civil Télécom : 26 400 € TTC soit 290.40 € d'études TTC

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

QC 1 : Participation aux frais d'un séjour scolaire

Madame MONTENEZ explique qu'une enseignante du Collège de Florac a sollicité la commune par mail du 21 février aux fins de participer aux frais d'un séjour pédagogique pour une élève domiciliée sur la commune. L'élève est scolarisée en classe de 3^{ème} et se prénomme DECEUNINCK Adèle.

Elle propose, comme l'assemblée délibérante l'a fait auparavant, d'attribuer la somme de 30 € au Foyer Socio-éducatif du collège de Florac 3 vallées



**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XII – Rapport d’Orientation Budgétaire

Madame EUGENE déroule, à l'appui d'un diaporama, l'ensemble des éléments contenu dans le rapport d'orientation budgétaire adressé avec la convocation à chaque membre de l'assemblée.

Madame la Maire revient sur le contexte international qui va impacter les finances avec une augmentation du coût du pétrole et du gaz. Elle regrette la baisse de certains fonds et des orientations choisies dans la loi de finances.

Madame la Maire aborde le sujet de la baisse de la capacité d'autofinancement qui s'explique par le volume d'investissement réalisé en cette fin de mandat. Les deux premières années ont été impactées par la crise du COVID.

De ce fait, elle espère obtenir une augmentation de recettes dans le cadre de l'augmentation du FCTVA du fait des travaux réalisés en régie.

L'ensemble des travaux ont été réalisés sans avoir recours à l'emprunt et sans augmentation des taux d'imposition.

D'autres recettes sont attendues du fait de l'attribution de subventions des partenaires financeurs.

Monsieur MALAVIEILLE explique que les collectivités seront impactées, par ricochet, par les baisses des dotations des agglomérations.

Il revient sur les conditions de vote de la loi de Finances. Un budget a été adopté certes mais dont les choix et les orientations sont davantage favorable aux grandes entreprises.

L'Etat cumule un déficit inédit ; il a recours à l'emprunt pour financer son fonctionnement ce qui est formellement interdit pour les collectivités.

Il revient sur le volume d'investissement réalisé et s'en félicite. L'intérêt des collectivités est de prioriser leur dossier d'investissement sur la durée d'un mandat et en fonction des opportunités.

L'épargne brute demeure toutefois correcte au regard des investissements réalisés après deux années blanches liées au COVID.

Le budget 2026 devra s'inscrire dans la prudence car le contexte national et international est trop incertain. Il sera bien entendu tourné vers l'avenir tout en prenant en compte les besoins du quotidien.

Madame la Maire reprend la parole pour le dernier conseil municipal de la mandature et la dernière séance qu'elle préside. Elle remercie ses collègues de l'assemblée avec qui elle a pu cheminer. Les 3 années ont été intenses pour elle, avec des hauts et des bas. Optimiste, elle emporte avec elle de très beaux souvenirs des uns et des autres.

Elle souhaite de « belles élections, une belle continuité pour la prochaine équipe, un embellissement de la commune en faveur du bien-être des grand combiens. Elle ajoute une belle route, beaucoup de succès, de réussite et de tranquillité. Merci à tous et à toutes ».

Monsieur DUMAS prend la parole pour remercier Madame la maire, « Chère Laurence ». Il revient sur les 6 années du mandat scindé en 2. Il rappelle que le passage de relais, à mi-mandat, avait été annoncé, en toute transparence, au



moment du scrutin. Cette décision était inédite, tout comme l'élection d'une femme à la tête de la commune de La Grand 'combe.

Monsieur DUMAS ajoute que cette prise de fonction s'est cumulée avec une prise de poste sur la direction générale.

Monsieur DUMAS vient ensuite sur l'officialisation de la décision de Madame la Maire de ne pas se représenter malgré des rencontres, notamment une en section du Parti Socialiste.

Monsieur DUMAS met à l'honneur l'implication de Madame la Maire sur l'ensemble des dossiers. Rien n'est laissé au hasard. Il cite certains dossiers et autres actions pour ne pas tout énumérer.

Monsieur DUMAS remercie Madame Laurence BALDIT pour toute son action et son implication. Elle laissera sur la commune une trace indélébile.

Madame ARCANGIOLI s'associe aux propos de Monsieur DUMAS. C'est le dernier conseil de l'équipe en place. Le COVID a perturbé son installé et d'autres difficultés ont émaillé la prise de poste. Elle s'adresse ensuite à Madame la Maire en la remerciant pour son implication dans tous les dossiers notamment les plus structurants pour la commune sans oublier le bien-être de tous les habitants. Elle cite à son tour quelques actions entreprises comme les « jeudis de l'été ».

Monsieur BRUN soutient les propos de ces collègues et s'adresse à Madame BALDIT en lui renouvelant tout son soutien et lui manifester ses regrets par rapport à sa décision de ne pas briguer un nouveau mandat.

Monsieur DART a son tour indique « 2 mandats, 2 équipes » qui resteront dans son cœur. A ses collègues impliqués dans une nouvelle campagne électorale, il ajoute « je vous la souhaite belle et rebelle ».

Monsieur MALAVIEILLE fait siens les propos des collègues. C'est la dernière séance de cette mandature. Il remercie Madame BALDIT pour le travail accompli ainsi que celles et ceux qui ne se représentent plus. Il souhaite leur renouveler toutes ses amitiés et son attachement.

Il annonce qu'un moment privilégié sera organisé ultérieurement afin de remettre la médaille de la ville à Madame BALDIT dans « les jardins de l'Hôtel de Ville ».

Madame BALDIT adresse ses remerciements émus à ses collègues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

La Maire de La Grand'Combe



Laurence BALDIT